

SEANCE DU 15 MAI 2017

L'an deux mil dix sept, le quinze mai, à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, le neuf mai deux mil dix sept s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-José FERCOQ.

Présents : Mmes, FERCOQ, VELLY, LE BOULCH, FALHER , LE FUR
M. KING, LE NEÛN, ROLAND, EDY, DANION

Absents : Mr LE CAM

Procuration : Mr LE CAM a donné procuration à Mme LE BOULCH

Secrétaire de séance : Mr Nicolas LE NEÛN

Date d'affichage : 20 Juin 2017

ORDRE DU JOUR

- *Présentation du festival Peace and love par les organisateurs*
- *Validation du projet de fusion des syndicats de distribution d'eau potable – SMAEP du Kreiz Breizh*
- *Subventions 2017 aux associations*
- *Adhésions 2017 aux associations et fondations*
- *Subvention exceptionnelle au comité d'entraide du Kreiz Breizh*
- *Participation 2017 au fonds d'aide aux jeunes du conseil départemental*
- *Mission d'étude préalable pour la restauration de la chapelle de Pitié : choix de l'architecte*
- *Etude de l'atelier Terraterre en vue de la revitalisation du centre-bourg : orientations à retenir en phase 2 : repérer et qualifier les gisements*
- *Questions diverses*

PRESENTATION DU FESTIVAL PEACE AND LOVE PAR LES ORGANISATEURS

Gérard et Malika LE GAL présentent au conseil municipal différents aspects de l'organisation du festival :

- Un dossier sécurité de 25 pages a été déposé en Mairie afin de consulter les services préfectoraux et sécurité incendie.
- Les organisateurs prévoient de recruter 12 agents de sécurité et de solliciter un arrêté de voirie comme l'an passé (interdiction de stationnement et de circulation sur une portion de la RD23 et mise en place d'une déviation).
- Les organisateurs espèrent accueillir 1000 personnes par jour. L'artiste Murray Head , tête d'affiche principale du festival devrait permettre de drainer davantage d'entrées payantes.
- Le coût du festival avoisine les 70 000€ (financés sans subventions publiques, avec l'aide de sponsors)
- Les parkings changent d'emplacement par rapport à l'édition 2016 et seront installés route de Pont-croix sur les terrains Guernic et autres. L'entrée se fera par le haut du terrain et la sortie par le bas, un terrassement va être fait pour aider à la montée et à la descente des véhicules
- Les toilettes seront installés en contrebas des jeux de boules
- Les festivaliers entreront par le verger de la salle polyvalente et le stand de la protection civile sera installé après la fouille.
- La restauration sera assurée au verger de la salle polyvalente par des exposants extérieurs à la commune

- 2 scènes seront installées
- L'accord du conseil municipal est demandé pour remplacer la moitié des jeux de boules fixes par des jeux de boules amovibles (planches) fournies par les organisateurs.

DELIBERATIONS

1- VALIDATION DU PROJET DE FUSION DES SYNDICATS D'EAU POTABLE :SMAEP DU KREIZ BREIZH

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, avec prise de compétence des EPCI pour l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales.

Les Syndicats intercommunaux de distribution d'eau potable du Centre-Bretagne, de St Maudez et le Syndicat Mixte de St Nicolas du Pélem souhaitent fusionner sachant que la Communauté de Communes de Kreiz-Breizh n'a pas retenue le principe de la prise de la compétence eau potable.

Par délibération, ces trois Syndicats de distribution d'eau potable ont validé ce choix de fusionner et ont adopté également le projet de statuts, avec effet au 1er janvier 2018, sachant que le Préfet des Côtes d'Armor a pris un projet d'arrêté constitutif en date du 10 février 2017.

Une réunion, Présidée par Monsieur PHILIPPE, SMAEP de St Nicolas du Pélem, s'est tenue le 17 mars 2017 avec les Présidents, les membres des Bureaux et tous les maires des communes concernées par le territoire de ces 3 structures. Le Président du Syndicat de l'Argoat, du Syndicat de Corlay-Le haut Corlay, les secrétaires de ces syndicats participaient également à cette réunion en tant qu'observateurs car ces collectivités sont susceptibles de rejoindre, avant 2020, la nouvelle entité issue de cette fusion.

Lors de cette réunion, il a été validé :

- le nom de la nouvelle structure : Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du KREIZ BREIZH,
- le siège social : mairie de Bon Repos Sur Blavet (Laniscat)
Trésorerie de Corlay
- Le siège administratif : St Nicolas du Pélem
- L'administration du nouveau syndicat effectuée en association avec les 3 secrétaires actuellement en poste
- La possibilité de répondre à la demande d'intégration, à cette nouvelle structure, du Syndicat de l'Argoat, Syndicat de Corlay-Le Haut Corlay dès lors que ce sujet aura été réglé au sein des EPCI dont font partie ces Syndicats (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération (GP3A) et Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC)
- L'Intégration de communes isolées après leur accord (Rostrenen, Plouguernével, St Mayeux, Caurel, Gouarec...)
- De confier au SDAEP une mission de diagnostic pour ces 3 syndicats et d'assistance technique pour le nouveau syndicat.

Le Conseil Municipal,

Après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Valide la fusion des Syndicats d'Eau Potable du Centre Bretagne, de Saint-Maudez, de St Nicolas du Pélem,
- adopte le projet de statuts correspondant,
- valide la date d'effet au 1er janvier 2018.

2- SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Mme le Maire Présente au Conseil municipal les demandes de subventions pour l'année 2017 et rappelle qu'une ligne budgétaire de 4 000 € a été allouée au compte 6574 cette année. Après en avoir délibéré, et à l'unanimité le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions comme suit pour un total de **3 300 €** :

ASSOCIATIONS DE MELLIONNEC

- **Ty films: 250 €**
Rencontres du film documentaire
- **Kizellan : 1 000 €**
Exposition biennale de sculptures
- **Association des parents d'élèves de l'école de Mellionnec : 800 €**
Repas annuel, kermesse, activités scolaires
- **Les amis du bois du Barde : 50 €**
Animations pédagogiques sur le thème de la ferme et du développement durable
- **Société de chasse de Mellionnec : 200 €**
Chasse, repas annuel, concours de boules
- **Association de sauvegarde de l'église de Mellionnec -ASEM : 0 €**
Collecte de fonds de restauration, actions de mise en valeur du patrimoine architectural, artistique, diffusion de la culture :spectacles et concerts à l'église.
- **An dro del'levr –Autour du livre : 250 €**
Comité de lecture, susciter l'intérêt pour les livres, achat de livres pour la bibliothèque , salon annuel du livre.
- **Structure Locale d'initiative Populaire -SLIP : 50 €**
Evènements festifs, animations, troc plantes
- **Saint-Auny Les sources du Scorff : 50 €**
Maison des bisous : mise en valeur et organisation d'expositions., animations. Entretien paysager du site.
- **The Nashville Band : 0 €**
Festival musical annuel Peace and love

AUTRES ASSOCIATIONS SUBVENTIONNEES EN 2016

- **APPMA la Plélauffienne (Plélauff): 50 €**
Société de pêche
- **La Pierre le Bigaut –La PLB (Callac): 50 €**
Lutte contre la mucoviscidose, course cycliste annuelle
- **Kreiz Breizh élites KBE (Carhaix) : 50 €**
Course annuelle jeunes cyclistes
- **Association d'aide en milieu rural ADMR (Plouguernével) : 0 €**
Aide à domicile
- **Radio Kreiz Breizh –RKB (saint-Nicodème) : 30 €**
Diffusion et promotion de la langue Bretonne
- **les Restaurants du coeur: 30 €**

Aide alimentaire

- **Rostrenen Football club -RFC: 30 €**

2 enfants licenciés en 2017.

- **Association départementale de protection civile (ADPC22) : 30 €**

Assurer la protection des populations civiles : tenue de postes de secours (courses cyclistes, festivals...).

- **La Fourmi-e (Carnoët) : 0 €**

Développer des projets autour des arts plastiques en centre Bretagne (parcours d'art contemporain dans les fermes)

- **Ciné breizh (Rostrenen) : 50 €**

Cinéma associatif

- **Croix rouge française (antenne de Rostrenen) : 30 €**

Accueil et écoute, aide alimentaire, vestimentaire, financière, secours ponctuels demandés par les services sociaux.

- **Athlétisme sud 22 (AS22) : 30 €**

2 licenciés à Mellionnec en 2017.Pratique de l'athlétisme, entraînements, compétitions.

- **Ciné roch (Guémené sur Scorff): 50 €**

Cinéma associatif

- **Skol Gouren Rostrenn : 30 €**

1 licencié à Mellionnec en 2017

- **JSKB Football : 30 €**

1 licencié à Mellionnec en 2017.

- **Poney club de Glomel: 30 €**

1 licencié en 2017

- **Carhaix-Poher-gymnastique : 0 €**

Aucun licencié en 2017.

AUTRES ASSOCIATIONS

- **Cyclo club du Blavet : 30 €**

1 licencié en 2017

- **Korriganed bro Goarec : 50 €**

Randonnée –travaux d'entretien à Mellionnec

- **Solidarité paysans des Côtes d'Armor : 50 €**

Accompagnement des agriculteurs en difficulté

3- ADHESIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

Madame le Maire expose qu'il serait judicieux de définir par délibération les adhésions à inscrire au budget au compte 6281 (concours divers-cotisations) , elle donne lecture des courriers reçus et de la liste des cotisations réglées en 2016.

Tiers	Montant de l'adhésion 2016 et représentant	Adhésion 2017 ? Quel représentant ?
CANAUX DE BRETAGNE	102 € - Julie LE FUR	104 €
KREIZ BREIZH VILLAGES D'EUROPE	50 € - Jean-Luc EDY	50 €
FONDATION DU PATRIMOINE	50 €	55 €

BRUDED	109 € Marie-josé FERCOQ, Robin KING	107.75€
AMF 22	152.30 €	154.54€

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adhérer aux associations et fondations suivantes, en reconduisant les représentants déjà en place pour un total de 471.29€

Tiers	Montant de l'adhésion 2017 et représentant
CANAUX DE BRETAGNE	104 € - Julie LE FUR
KREIZ BREIZH VILLAGES D'EUROPE	50 € - Jean-Luc EDY
FONDATION DU PATRIMOINE	55 €
BRUDED	107.75 € Marie-josé FERCOQ, Robin KING
AMF 22	154.54 €

4- SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE D'ENTRAIDE DU KREIZ BREIZH

Mme le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier du 16 janvier 2017 adressé aux communes concernées par le Président du comité d'entraide du Kreiz Breizh. Le CEKB est confronté à une stagnation des dotations horaires allouées par le conseil départemental qui ne leur permet pas d'atteindre l'équilibre financier. Le CECKB sollicite donc une subvention exceptionnelle du montant de 1€ par habitant afin de participer au rééquilibrage financier de la structure. Mme le Maire rappelle que la participation communale est fixée par ailleurs à 0.45€ par repas servi aux bénéficiaires domiciliés sur la commune (soit 396.90 € en 2016)

Après en avoir délibéré, à et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide
D'attribuer au comité d'entraide du Kreiz Breizh une subvention exceptionnelle de 1€ par habitant soit 431€ pour l'exercice 2017.

5- PARTICIPATION 2017 AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Mme le Maire donne lecture au conseil Municipal du courrier du 14 mars 2017 au sujet de l'abondement du fonds d'aide aux jeunes du conseil départemental.

Population totale au 01/01/2017 :431 Hab

Mme le Maire propose de répartir l'abondement 2017 comme suit :

	Abondement 2016	Abondement 2017
Fonds d'aide aux jeunes (Participation possible par exemple entre 0.35€ et 0.40€/hab)	152.60 € (0.35€/hab)	150.85€ (0.35€/hab)

Total à inscrire au budget au compte 65733 (chap65DF)	150. 85 €
---	-----------

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser 150.85 € au Conseil Départemental des Côtes d'Armor pour l'année 2017 au titre du fonds d'aide aux jeunes .

6- MISSION D'ETUDE POUR LA RESTAURATION DE LA CHAPELLE NOTRE DAME DE PITIE : CHOIX DE L'ARCHITECTE

Mme le Maire expose qu'elle a procédé à la consultation des architectes du patrimoine afin de réaliser l'étude préalable des travaux nécessaires à la restauration de la chapelle Notre Dame de la Pitié. Trois architectes ont présenté leurs références ainsi qu'une estimation du coût de leur intervention. Les trois architectes ont été auditionnés par la commission d'appel d'offre réunie ce jeudi 11 mai en Mairie de Mellionec.

Mme le Maire expose au conseil municipal les éléments évoqués lors des entretiens avec :

- Mr Philippe PERRON , 6 place Pobéguin 56 480 CLEGUEREC
- Mme Florence DEVERNAY, 1 rue de Lann Ménard 56 650 INZINZAC-LOCHRIST
- Mr Christophe FAGAULT pour YLEX Architecture, 4 rue de Léhon, 22 100 DINAN

La commission d'appel d'offre a décidé de retenir la candidature de Mr Philippe PERRON dont les honoraires seront facturés à hauteur de 12% du montant total des travaux (dont 9.5% pour l'architecte et 2.5% pour l'économiste)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- autorise Mme le Maire à signer le marché d'étude préalables aux travaux de restauration de la chapelle Notre dame de pitié avec Mr Philippe PERRON, architecte du patrimoine.

7- ETUDE DE L'ATELIER TERRATERRE EN VUE DE LA REVITALISATION DU CENTRE-BOURG :ORIENTATIONS A RETENIR EN PHASE 2 :REPERER ET QUALIFIER LES GISEMENTS

Mme Le Maire expose que sur les conseils du pays cob (chargée de mission centre-bourgs), il est possible de candidater dès à présent sur le volet opérationnel de l'appel à manifestation d'intérêt « dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne ». Le conseil régional de Bretagne, l'Etat, l'EPF, ainsi que la Caisse des dépôts et consignations s'associent en effet pour lancer cet appel à candidature sur le renouveau des centres bourg. Cet AMI permettra d'accompagner financièrement les communes s'engageant dans une démarche globale, intégrée et durable de reconquête de leur centre-bourg. Le pays souhaite nous accompagner dans notre réponse à cette candidature, qui doit être également soutenue par la CCKB et déposée avant le 3 juillet.

Mme le Maire donne lecture de la synthèse réalisée par l'atelier Terraterre des enjeux de l'AMI et des orientations qu'il est possible de retenir pour le volet opérationnel à savoir les travaux et la mise en œuvre de l'étude de référentiel foncier et immobilier en vue de la revitalisation du centre bourg. Afin de pouvoir bénéficier jusqu'à 1 millions d'euros de subventions, les devis correspondants doivent être signés avant le 31 décembre 2020.

Propositions de réponse pour l'Appel à Manifestation d'Intérêt

AMI « Dynamisme des bourgs ruraux en Bretagne »

« Rappel des principes et enjeux du dispositif régional en faveur de l'attractivité des centres-villes et bourgs ruraux en Bretagne »

La Bretagne est forte de ses villes d'équilibres et de ses bourgs. Néanmoins il apparaît aujourd'hui nécessaire de réinventer leurs centres pour qu'ils puissent faire face aux mutations qu'ils connaissent : démographiques, économiques, environnementales. Il s'agit de répondre aux besoins des habitant.e.s et des acteurs socioéconomiques sur toutes les dimensions de leur vie quotidienne et sur leur espace de vie : ces défis, s'ils ne se traitent pas de la même manière en fonction des spécificités des territoires, sont communs aux villes et aux communes rurales.

La vitalité d'un centre doit tout d'abord sa réussite à la mobilisation de ses habitant.e.s, de ses forces vives et de ses élu.e.s et à leur envie de vivre-ensemble et de porter une vision commune. Lors de l'élaboration d'un projet de centralité, il s'agit donc, avant tout de s'appuyer sur une réflexion de la population et une co-construction avec tous les acteurs d'une vision et d'un projet répondant à leurs attentes. Un projet de centralité est l'occasion d'enclencher ou de renforcer une dynamique d'innovation sociale, permettant la participation et la coopération de tou.te.s les acteurs et actrices concerné.e.s (habitant.e.s, usager.e.s...)

(...)

LES ENJEUX

Le dynamisme d'un bourg ou d'un centre-ville ne se réduit pas à la lutte contre la vacance commerciale ou à la réhabilitation d'un espace public. Il dépend d'un ensemble de problématiques :

- un lien social renforcé, en s'appuyant par exemple sur les identités du lieu, sur des lieux de sociabilité, des tiers

lieux, des lieux d'engagement... ;

- des activités économiques dynamiques : il apparaît bien sûr crucial d'encourager une réhabilitation du commerce

de centre-ville, mais aussi le maintien et l'invention d'activités économiques diversifiées

- une culture et un patrimoine de qualité, préservés et valorisés : il s'agit de s'appuyer sur des marqueurs attractifs, et de favoriser l'épanouissement des populations... ;

- un habitat adapté aux parcours résidentiels des breton.ne.s, aux enjeux de mixité sociale et intergénérationnelle, à la diversité des besoins et des aspirations en termes de confort, de modes de vie... ;

- un cadre de vie conforme aux attentes des populations : présence de services, d'espaces publics de qualité.

L'environnement, les paysages et d'une manière générale toutes les ressources doivent être préservées. La contribution du centre-ville dans la réponse apportée par le territoire aux défis des transitions énergétique et écologique pourra également être majeure ;

- les notions d'accessibilité, de mobilité, de trame de circulation, semblent enfin essentielles pour un centre.

Ces multiples enjeux gagnent à être croisés pour aboutir à des projets originaux et innovants d'attractivité du bourg ou du centre-ville, qui soient le reflet d'usages discutés et choisis dans un cadre de débat partagé. L'économie du projet doit aussi être questionnée en permanence, non pas pour brider la réflexion mais au contraire pour lui

permettre de progresser en intégrant les effets leviers des investissements publics au regard des évolutions à venir. »

La candidature de Mellionec porte sur la revitalisation de son centre bourg au travers de 3 grandes actions :

1- La réhabilitation totale des 2 maisons communales

Parmi les biens appartenant à la commune, la maison Corev (ancien bar) et la maison des associations sont 2 maisons mitoyennes ayant un potentiel intéressant de réhabilitation pour offrir du logement dans le centre-bourg.

Qu'il s'agisse de jeune famille avec enfants, ou de personne isolée, la demande pour habiter à Mellionec est forte. Les logements communaux sont toujours habités, les agences immobilières confirment cette dynamique propre à Mellionec.

Il est par conséquent proposé de conserver les 2 RDC à usage d'ouverture au public (programmation à définir : commerce, local d'activité, bureaux partagés, salle de réunion pour les associations etc...).

Les 2 étages peuvent être convertis en 1 T4 + 1 T2 avec des accès indépendants par l'extérieur (escaliers par la rue arrière). Des espaces de jardin peuvent être proposés en complément (terrains communaux de Park Ty Jacques) pour un usage de loisirs ou un potager.

- Rez-de-chaussée : locaux accessibles au public (aménagement d'une terrasse pour l'accessibilité handicapée)
- Etage : 1 petit T2 (dans la maison des associations) et 1 T3/T4 (dans l'ancien bar)
- Rénovation à la charge de la commune (subventions possibles)
- Locations en régie

2- Aménagement des espaces publics

Projet de réaménagement portant sur :

- La végétalisation des pieds de façade
- Un traitement sécurisé de la protection du piéton par des bacs plantés

- Un ralentissement de la circulation de par la réduction de voirie
- Un cadre de vie arboré et convivial :

3- Optimisation des ateliers municipaux

L'idée est de réfléchir globalement à une meilleure utilisation des espaces « hangar municipal » (servant principalement à abriter le tracteur) et « ateliers municipaux », en incluant le projet de transformation de l'espace « contenaires » en lot à bâtir.

La commune pourrait être maître d'ouvrage d'un projet global sur ces terrains communaux :

- Réhabilitation du hangar municipal (route de Pont-Croix) en maison de bourg avec jardinnet de 180 m².
- Construction d'un abri à tracteur sur le site des ateliers municipaux
- Aménagement d'une entrée de bourg paysager incluant l'aire de dépôts des déchets

4- Autres projets pour accueillir de nouveaux habitants dans le bourg

Création d'un petit lotissement sur terrain privé par l'achat d'une parcelle route de Pont-Croix. Une dizaine de lots peuvent ainsi être créés avec aménagement d'un accès par le route départementale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de candidater à à l'Appel à Manifestation d'Intérêt porté par l'Etat, la Région Bretagne, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Caisse Des Dépôts et Consignations.
- décide d'inclure à l'AMI les orientations présentées.